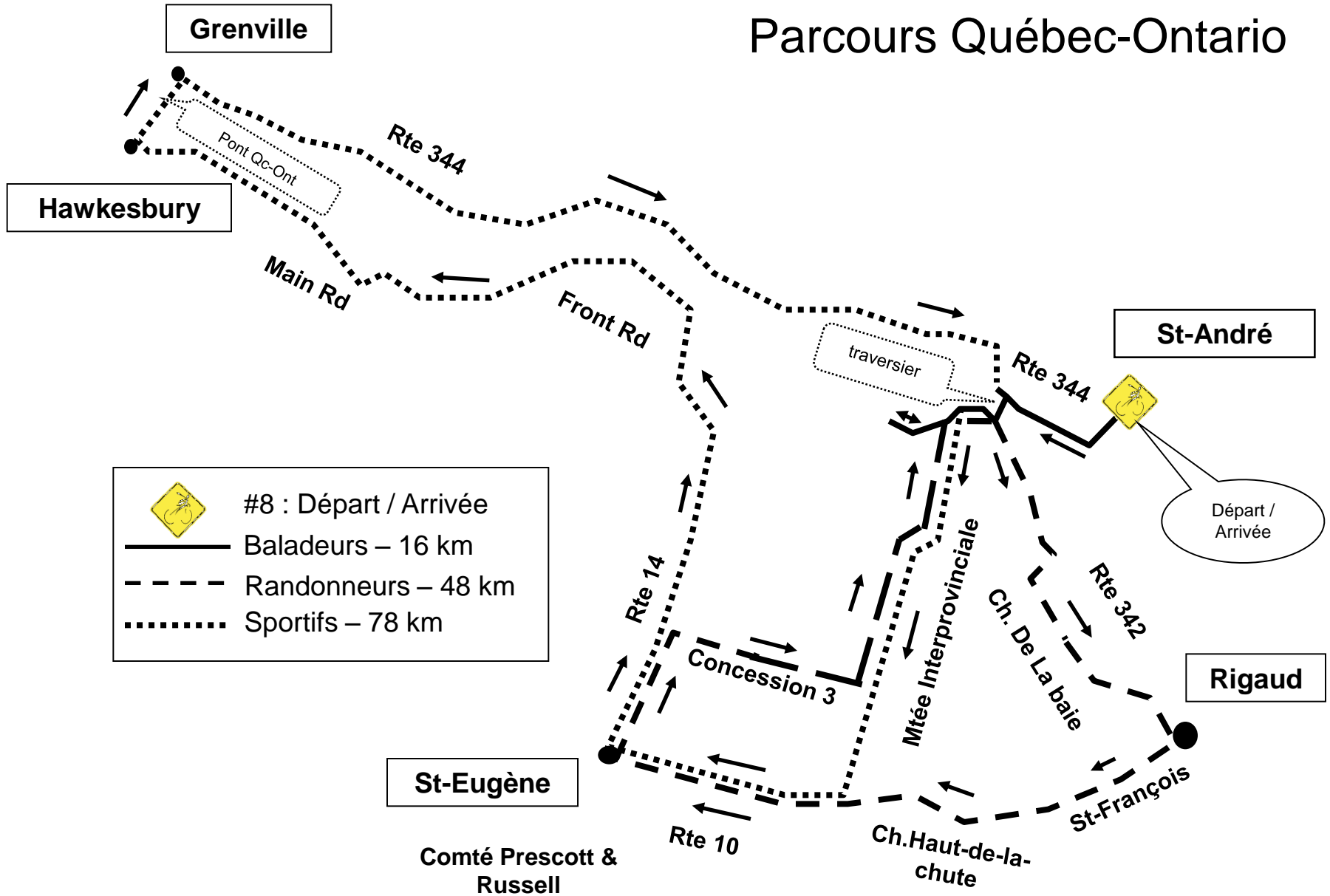


# Parcours Québec-Ontario



# Parcours #8 Québec - Ontario

Baladeurs : Distance : 16 km

- Cour de l'école
- À gauche sur chemin des Seigneurs vers Carillon
- À gauche au traversier
- À droite sur chemin des Outaouais jusqu'au bout
- Monter sur la passerelle pour admirer le paysage
- Reprendre le chemin des Outaouais
- Vous pouvez vous promener dans les rues MacDonald et Réal Larocque à 3-4 km de là
- Retourner prendre le traversier
- À droite route long-sault retour École St-André

Randonneurs : Distance : 48 km

- Cour d'école, À gauche ch. des Seigneurs vers Carillon
- À gauche au traversier
- À gauche sur chemin des Outaouais jusqu'au bout
- À gauche sur Rte 342 (ch. de la baie) vers Rigaud devient rue St-Jean-Baptiste Ouest.
- À droite sur St François (dépanneur avant le pont) / devient chemin du Haut-de-la-Chute.
- Continuer sur Rte 10 ( Prescott – Russell )
- A droite rue Moore pour rejoindre la piste cyclable
- A la sortie de St-Eugene À droite sur Rte 14
- À droite sur Concession 3
- À gauche sur Mtée laGrande(devient InterProvinciale)
- À droite DesOutaouais, à gauche pour le traversier
- À droite route du Long-sault retour École St-André

Sportifs : Distance : 78 km

- À gauche sur le chemin des Seigneurs vers Carillon
- À gauche au traversier
- Tout droit sur de l'Église
- À droite sur Rue du Tisseur
- À gauche sur Montée Interprovinciale devient montée la Grande
- À droite sur CR-10 (devient rue Labrosse, St-Eugène)
- A droite rue Moore pour rejoindre la piste cyclable
- À droite sur route 14, devient Front road (après rte 417)
- À droite sur rue John et prendre le pont vers Grenville
- À droite route 344 (du Long-sault)
- À droite retour École St-André

## **Les règlements de SamediVélo**

- Tout participant doit posséder un vélo en bonne condition.
- Le port du casque est obligatoire.
- Tout participant doit respecter le code de la route.
- Tout participant doit signaler ses intentions pour arrêter, pour tourner à droite ou à gauche.
- Tout participant doit circuler à la file indienne et à distance sécuritaire.
- Tout participant doit respecter les directives du chef de file.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées en circulant.
- Il est interdit de circuler avec un baladeur ou des écouteurs.